



Cables trop bas , vrombissements 24 7

Par **GTQD**, le **08/03/2022** à **23:43**

Bjr,

Depuis plusieurs années nous subissons des câbles électriques et ou de communication trop bas et des vrombissements 24 7 dans un quartier résidentiel et riverain .

Mais aussi , des voitures conduisant à+ de 50km/h voire 65km/h alors que la limite est à 30km/h.

Nous payons des impôts et taxes d habitation relativement élevés.

A qui s'adresser ? Comment faire valoir nos droits résidentiels ?

En vous remerciant ,

Par **youris**, le **09/03/2022** à **11:00**

bonjour,

des câbles électriques ou de téléphone doivent respecter des distances par rapport aux habitations mais je n'ai jamais entendu parler qu'ils génèrent des vrombissements qui correspondent généralement à des bruits d'avions.

pour la vitesse excessive des véhicules dans votre rue, vous devez vous adresser à votre maire.

salutations